

# **Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN**

**s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie**

**le 13 JUIN 2013 à 20 H 00**

**PRESENTS :** JOURDAN C., COURTADON J., MANILLERE B., LAPLACE R., BECOUSE G., BRUN JB., DRAVERS D., GUY C., POTIGNAT J., ROUMIER S.

**ABSENTES :** FINCK M. (Procuration à MANILLERE B.) – MARIDET A. (Procuration à JOURDAN C.)

## **- Résiliation Bail**

Le bail du logement F3 situé au hameau de La Poivrière arrive à échéance le 01/07/2013. Lors de la réunion du 12 décembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération, de ne pas reconduire le bail et de vendre ce logement. Le locataire, dûment prévenu, n'a pas répondu à l'offre de vente qui lui a été faite. Le Conseil Municipal prononce donc la résiliation du bail à compter du 30 juin 2013 et décide la mise en vente du logement aux conditions estimées par les domaines, c'est-à-dire 30 000€. Les offres peuvent être adressées en mairie.

## **- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation**

Le PPRNPI de l'Allier des Plaines, élaboré par les services de l'Etat en étroite collaboration avec les communes concernées, sera soumis à enquête publique du 17 juin au 17 juillet 2013. Il vient compléter la connaissance du secteur en matière de crues et rappeler combien la zone peut être fortement touchée par le phénomène inondation. Il contient des informations précieuses, qui en font un outil indispensable à l'élaboration des documents d'urbanisme car permettant une meilleure lisibilité des zones à risque.

Madame le Maire rappelle que l'impact du projet de contournement sud-ouest de Vichy devra être pris en compte dès qu'il sera relancé.

**Le Conseil municipal, informé régulièrement de l'évolution du projet par Madame le Maire ou M Becouze, conseiller du secteur touché par les crues, après présentation du dossier, émet un avis favorable au projet de PPRNPI de l'Allier des Plaines.**

Madame le Maire relate par ailleurs la réunion à laquelle ont participé les maires des communes du secteur soumises aux risques de crues à la mairie de Limons et la volonté du Préfet que les dites communes élaborent des documents prévoyant de manière très détaillée les mesures à prendre et le rôle de chacun, principalement en cas de crue mais aussi d'autres risques auxquels chaque commune est soumise. Ces documents sont au nombre de deux : le **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement et le **Plan Communal de Sauvegarde** destiné à la population. Les maires de St Priest et St Sylvestre avaient en 2004 élaboré un document commun qui doit être revu et complété pour répondre aux préconisations préfectorales.

## **- Contournement Sud-Ouest de Vichy**

Suite à la plainte déposée par la Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement, à l'avis négatif exprimé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (18/04/2012), confirmé par l'avis négatif du Conseil National de la Protection de la nature (08/12/2012), le dossier loi sur l'eau a été revu par le Conseil Général de l'Allier dans le souci de finaliser une réponse appropriée au cadre réglementaire. Un nouveau dossier a donc été soumis à enquête publique du 29 avril au 31 mai 2013.

Etant donné les avancées que ce nouveau dossier comporte, notamment les mesures compensatoires relatives à la biodiversité et à la dynamique fluviale, le Conseil Général de l'Allier espère un avis favorable du CNPN et une reprise du projet début 2014.

L'Assemblée prend acte de la volonté du Conseil Général de mieux prendre en compte les effets du projet sur l'environnement, notamment au niveau de son impact vis-à-vis des crues de l'Allier, de la divagation de la rivière et des zones humides. Elle note le meilleur traitement des eaux de ruissellement de la chaussée, la reconstitution de la continuité de la ripisylve du ruisseau Le Germinel. Se félicitant de ces avancées, le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier soumis à enquête publique.

Madame le Maire évoque ensuite la reprise des réunions de la sous-commission au remembrement concernant les travaux connexes. La maîtrise de ces travaux connexes sera le moment venu prise en charge par le maire de l'une des deux communes concernées, St Sylvestre ou St Priest ou par une association foncière intercommunale créée dans ce but.

## - SIEG

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le renouvellement de la conduite d'eau potable étant en cours rue du château, Madame le Maire propose aux membres du conseil Municipal de procéder également au remplacement des vieilles lanternes de la rue par des modèles moins énergivores.

L'avant-projet, réalisé par le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme dont la commune est adhérente, estime le coût des travaux à 1 400 € H.T dont 50% et l'Eco-taxe, soit 700,28 €, sont à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par Madame le Maire, en confie la réalisation au SIEG, fixe la participation de la commune à 700,28 € et autorise Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif.**

### **ADHESION D'UN NOUVEL EPCI AU SIEG POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 23 mars 2013, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, qui en a fait la demande, au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public.

Madame le Maire indique ensuite aux membres du Conseil qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion de cette collectivité.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public.**

## - Tarifs

Le conseil municipal de la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs cantine et garderie pour l'année 2013-2014.

<b>CANTINE</b>			
Type d'abonnement	Tarif annuel par enfant	Paiement Mensuel enfant	
A l'année-4 j par semaine	395,00	39,50 €	
A l'année - jours fixes *		2.80 € x nombre de jours de repas	
Repas exceptionnels ° (en cas d'indisponibilité des parents de dernière minute)			Vendus par 10 3.10 € le ticket Vendus à l'unité 3.60 € le ticket

**GARDERIE** : 1€50 le ticket, 38€ le forfait mensuel et gratuité à partir du 3ème enfant.

## - Participation aux frais de transports scolaires 2013-2014

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le ramassage scolaire, desservant l'école publique de Saint-Sylvestre-Pragoulin est assuré par le Conseil Général du Puy-de-Dôme. Elle informe que le tarif 2013/2014, fixé par le Conseil Général, s'élève à la somme de 136 € par an et par élève. Elle propose de reconduire la participation de 68 € par an et par élève, aux familles de la commune à jour de leur règlement pour l'année scolaire 2013/2014.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.**

## - Participation frais de scolarité des communes extérieures

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants de communes extérieures ne possédant pas d'école sont inscrits pour l'année 2013-2014 à l'école publique de SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN. La participation annuelle demandée à ces communes pour aider à couvrir les dépenses de fournitures scolaires et les frais de fonctionnement s'élève à 400 € par élève.

**Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la participation.**

## - Participation au chauffage

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le logement F3 sis au Stade Municipal de La Poivrière est chauffé avec la chaudière du Stade et propose le versement de la participation annuelle aux frais de chauffage qui s'élève cette année à 516 kg de propane au tarif de la dernière livraison, soit un montant de 878.18 €.

**Le Conseil Municipal accepte cette proposition.**

## - Travaux

Les travaux de rénovation du Foyer des sports sont terminés. La dernière facture s'élève à 2 995,98€ pour les travaux d'électricité et de chauffage, soit un montant total de travaux de 24 448.97 € TTC

Par ailleurs, la chaudière du stade, vétuste, étant régulièrement en panne, le Conseil Municipal se prononce pour son remplacement. Trois membres du Conseil sont nommés pour étudier les propositions et rencontrer les artisans.

L'entreprise retenue pour les travaux de voirie a demandé un report de la date prévue pour le commencement des travaux au 16 septembre pour les réaliser en une seule fois. Madame le Maire propose d'accepter pour éviter un morcellement des travaux.

**Le Conseil municipal accepte. Un avenant au marché initial sera donc signé.**

## - Tour des Commissions

### Accessibilité :

L'adjoint à l'urbanisme, Monsieur Laplace, relate la réunion relative à l'accessibilité des bâtiments publics. Un appel d'offres a été lancé pour établir un diagnostic, l'entreprise retenue est QCS pour un montant de 12 298 €.

La communauté de communes étudie actuellement la mise en place d'une bourse aux permis de conduire, permettant d'aider un jeune qui aurait des difficultés financières en échange d'heures d'une action citoyenne au sein des communes membres. Le recensement des jeunes qui pourraient être concernés est actuellement en cours.

Le gîte d'entreprises des Coteaux de Randan, situé sur la zone d'activité de Lhérat a été inauguré le 7 Juin 2013 ; une auto-école a d'ores-et-déjà retenu un emplacement de bureau, une autre entreprise s'est déclarée intéressée par l'un des ateliers. Les conseillers présents lors de l'inauguration s'accordent à dire qu'il s'agit là d'une belle réalisation, fonctionnelle, bien étudiée sur le plan énergétique et s'intégrant bien à l'environnement.

### Service à la Population :

L'adjoint, Monsieur Manillère donne lecture du bilan de la marche du mai 2013 qui a rassemblé 116 marcheurs et généré un bénéfice d'environ 400 €. Il rappelle également la réunion de l'Inter-Associations qui aura lieu le mardi 18 juin à 19 heures pour la préparation des festivités de l'été, c'est-à-dire le bal du 13 juillet et le repas champêtre du 27 juillet.

## - Questions diverses

Le stade est occupé depuis mardi après-midi par un groupe d'évangélistes de plus de 80 caravanes et plus de 200 personnes. Un contact a été établi avec les responsables, sous contrôle de la Préfecture et de l'AGSGV (Association de Gestion du Schéma d'accueil des Gens du voyage). Un engagement a été pris pour une restitution du terrain dans l'état où ils l'ont trouvé. La seule inquiétude de Madame le Maire réside dans la réponse apportée par le Syndicat du Bois de l'Aumône au problème des ordures ménagères car le nombre de bacs et la seule collecte hebdomadaire lui semblent insuffisants.

Madame le Maire présente à l'Assemblée une pétition, initiée par le bureau municipal de St-Yorre, concernant la création d'une zone d'activité commerciale au droit du Bois des Jarraud, au débouché du futur contournement sud-ouest de Vichy. Cette pétition sera à disposition en mairie pour toute personne désireuse de la signer.

## **FLASH ANIMATION**

Rappel des manifestations du mois de juillet :

- 14 et 15 juillet : Ball Trap à Beauvezet
- 13 juillet à 21 H 30 : retraite aux flambeaux animée par le Twirling Club de St-Yorre, suivie d'un bal gratuit avec sono.
- 14 juillet à 10 H 00 : défilé suivi du vin d'honneur.
- 20 juillet à partir de 19 H 00 : Marche Nocturne de L'Atelier.
- 27 juillet à 12 H 00 : Repas Champêtre organisé par l'Inter-Associations.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H**